

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCEDURES PUBLIQUES
TÉL. : 03.88.21.67.68 -POSTE 62.71

UTILISATION D'EAU PRÉLEVÉE DANS LE MILIEU NATUREL
ET DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU **10 MARS 2015**, UNE ENQUÊTE PUBLIQUE A ÉTÉ PRESCRITE DU **20 AVRIL 2015 AU 22 MAI 2015 INCLUS** SUR LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LE SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE (PÉRIMETRE DU CANTON DE VILLÉ) EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'UTILISER L'EAU PRÉLEVÉE DANS LE MILIEU NATUREL EN VUE DE LA CONSOMMATION HUMAINE INCLUANT LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE PRÉLEVEMENT ET L'ÉTABLISSEMENT DES PÉRIMETRES DE PROTECTION AINSI QUE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE.

DES INFORMATIONS POURRONT ÊTRE DEMANDÉES AUPRES DE MONSIEUR BORIS HENRIET, RESPONSABLE DU PROJET AU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN. DES INFORMATIONS RELATIVES À L'ENQUÊTE PUBLIQUE POURRONT ÊTRE CONSULTÉES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DU BAS-RHIN. LA DÉCISION SUSCEPTIBLE D'INTERVENIR AU TERME DE L'ENQUÊTE EST UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT AUTORISATION ASSORTIE DU RESPECT DE PRESCRIPTIONS OU PORTANT REFUS D'AUTORISATION.

MONSIEUR CLÉMENT AUBRY, COLONEL HONORAIRE DE GENDARMERIE NATIONALE RETRAITÉ A ÉTÉ DÉSIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.

MONSIEUR MICHEL PERALDI, ANCIEN SOUS-PRÉFET, ADMINISTRATEUR TERRITORIAL HORS CLASSE, A ÉTÉ DÉSIGNÉ PAR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT.

PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE DOSSIER SERA DÉPOSÉ EN MAIRIES DE NEUVE-EGLISE, ALBÉ, DIEFFENBACH-AU-VAL, BREITENAU, NEUBOIS, BREITENBACH, STEIGE OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX ET CONSIGNER SES OBSERVATIONS SUR LES REGISTRES OUVERTS À CET EFFET OU LES ADRESSER PAR ECRIT AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR AU SIEGE DE L'ENQUÊTE EN MAIRIE DE NEUVE-EGLISE.

CE DERNIER RECEVRA PERSONNELLEMENT LE PUBLIC AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS À LA MAIRIE DE NEUVE-EGLISE :

- VENDREDI 24 AVRIL 2015 DE 15H00 À 18H00
- MARDI 5 MAI 2015 DE 9H00 À 12H00
- VENDREDI 22 MAI 2015 DE 15H00 À 18H00

À LA MAIRIE D'ALBÉ :

- MARDI 28 AVRIL 2015 DE 9H30 À 11H30
- MARDI 12 MAI 2015 DE 9H30 À 11H30

À LA MAIRIE DE BREITENAU :

- JEUDI 7 MAI 2015 DE 15H00 À 17H00
- LUNDI 18 MAI 2015 DE 16H00 À 18H00

À LA MAIRIE DE BREITENBACH :

- MARDI 19 MAI 2015 DE 15H00 À 17H00

À LA MAIRIE DE DIEFFENBACH-AU-VAL :

- LUNDI 20 AVRIL 2015 DE 10H00 À 12H00

À LA MAIRIE DE NEUBOIS :

- JEUDI 23 AVRIL 2015 DE 9H30 À 11H30

ET À LA MAIRIE DE STEIGE :

- MARDI 12 MAI 2015 DE 16H00 À 18H00

À LA FIN DE L'ENQUÊTE, LE DOSSIER COMPRENANT LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR POURRA ÊTRE CONSULTÉ EN MAIRIES DE NEUVE-ÉGLISE, ALBÉ, DIEFFENBACH-AU-VAL, BREITENAU, NEUBOIS, BREITENBACH, STEIGE, À LA SOUS-PRÉFECTURE DE SELESTAT-ERSTEIN ET À LA PRÉFECTURE DU BAS-RHIN (BUREAU 212).